

JOSEPH FIDGET,

(Défendeur en Cour Inférieure avec Levi Conant & Simon Hastings,)

Appellant,

ET

WILLIAM FRENCH,

(Demandeur en Cour Inférieure.)

Intimé.

CAS DE L'INTIMÉ.

L'ACTION en Cour Inférieure étoit une Action générale, *indebitatus assumpsit*, de la part de l'Intimé contre les Défendeurs pour pension et nourriture et marchandises vendues et livrées, au montant de £98.

Il fut émané en la forme ordinaire un Writ de Saisie-arrêt entre les mains des Défendeurs.

Le Sheriff, par son retour au dos du dit Writ, certifia "avoir saisi deux " mouvemens complets à carder, avec tout ce qui en dépend, le tout en ordre et " nullement attaché au bâtiment et une chaudière à potasse."

Le 17 Avril 1817, Mr. Bender, Procureur de Joseph Fidget seulement, les deux autres Défendeurs ayant fait défaut, fit motion, "que le Writ soit déclaré " nul et mis de côté, icelui étant irrégulier et mal fondé, et en autant que les " effets et articles saisis ne sont pas susceptibles en loi d'être saisis comme meu- " bles, iceux faisant partie et étant attachés à un immeuble; en outre parce que " les effets saisis dépendants comme dit, est au dit immeuble appartiennent ainsi " que l'immeuble au dit Fidget seul."

La Cour ordonna preuve sur cette motion, et le Défendeur Fidget n'ayant pas filé de défense, le Demandeur obtint permission de procéder *ex parte* contre lui.

Le Demandeur a prouvé à la satisfaction de toute Cour de Justice:

1^o Que les effets saisis étoient des meubles.

2^o. Que les Défendeurs étoient associés.

3^o Qu'ils lui étoient endettés en la somme de soixante et dix livres courant.

En conséquence la Cour du Banc du Roi du District de Montréal, par son Jugement du 20 Juin 1817, a ordonné que le Défendeur Fidget ne prendroit rien par sa motion du 17 Avril 1817, et condamna les Défendeurs à payer au Demandeur la somme de soixante et dix livres courant, avec intérêt du 11 Avril 1817, et les dépens; déclarant en outre la Saisie-arrêt bonne et valable.

Les Griefs d'Appel sont généraux, et les réponses générales.

QUEBEC, 25 Juillet, 1818.